

Etat de la Louisiane.

DOUZIEME LEGISLATURE—1re. SESSION

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

VENDREDI, 13 MARS 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Sparks a fait la motion de reprendre en considération le bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à roulettes de l'inton et de Port Hudson'.

M. Ogden a demandé l'appel nominal et il a paru que M. Armand, Augustin, Brezeale, Couvillon, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Labatut, Lambreton, Landry, Lavergne, Lewis, McAllister, Milligan, Montégut, Néault, Ogden, Patin, Sibley et Sparks avaient voté dans l'affirmative—21 oui.

Et Mrs. Birkham, Brezeale, Couvillon, Haile, Lawson, Patten, Richardson, Sheldon, Wilson et Winn dans la négative—10 non.

Cette motion ayant prévalu, la chambre s'est occupée de ce bill.

Sur motion, ordonné qu'il soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre;

M. Patten a présenté une pétition signée par plusieurs habitants de la paroisse de Carroll, demandant la nomination d'un notaire public additionnel;

Sur motion, ordonné qu'elle soit référée au comité de propositions et griffé.

La chambre a repris la considération du bill intitulé 'Acte pour pourvoir à l'achat d'un nombre additionnel de nègres, lesquels devront être employés par l'Etat à des objets d'améliorations intérieures'.

M. Davidson a présenté plusieurs sections additionnelles;

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour considérer les 5me., 6me, 7me et 8me sections.

Après quelques instans, le comité s'est levé; le rapporteur, M. Sparks, a rapporté que le comité général avait en les dites sections sous considération, avait adopté les 5me, 6me et 7me sections avec amendemens et avait rejeté la 8me.

La chambre s'est occupée de ces sections telles qu'elles ont été amendées.

Sur la question pour l'adoption de l'amendement présenté par M. Brashear à la 5me section, qui consistait à augmenter le montant des billets émis par l'Etat jusqu'à cinq cent mille piastres au lieu de trois cent mille, M. Lewis a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Brashear, Debuys, Delachaise, Dixon, Guillet, Lambreton, McAllister, Milligan, Montégut, Patin, Sheldon, Sibley et Sparks avaient voté dans l'affirmative—14 oui.

Et Mrs. Augustin, Birkham, Brezeale, Couvillon, Davenport, Haile, Landry, Lewis, Néault, Ogden, Patten, Penn, Richardson, Wilson et Winn dans la négative—15 non.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

Les 5me et 6me sections ayant été adoptées,

Sur motion de M. Lewis, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à demain.

M. Winn, de la part du comité de propositions et griffés, auquel avait été référée la pétition des citoyens de Carroll, a fait son rapport en présentant un bill intitulé 'Acte pour créer un notaire public additionnel dans la paroisse de Carroll, lequel a subi sa première lecture, et la chambre s'étant, sur motion, dispensée de ses règles, en a subi une seconde et troisième.

Ce bill ayant été adopté,

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Sparks, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour autoriser Arthur M. Foley à liquider et à payer aux gardiens et autres représentants légaux des héritiers mineurs d'Anne Sturge', le montant total de sa succession, lequel a été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Penn, de la part du comité auquel avait été référée la pétition de l'honorable C. Woodruff, a fait son rapport en présentant une résolution accordant une permission d'absence de l'Etat, à l'hon. C. Woodruff, juge du 5me district judiciaire, à partir du 20 juin prochain, jusqu'au 3me lundi de septembre suivant, laquelle a subi sa première lecture et la chambre s'étant dispensée de ses règles, a été prise en considération.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Lewis, la chambre s'est occupée des amendemens faits par le sénat aux amendemens de la chambre au bill intitulé 'Acte pour abolir le Jeu'.

Sur motion, ordonné que la chambre se décide de ses amendemens.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un message du sénat, défendant le concours de la chambre au bill intitulé 'Acte pour amender les lois relatives aux élections dans la paroisse et la ville de la N. Orléans', lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être en une seconde fois.

Sur motion, la chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour augmenter le capital et les pouvoirs de la compagnie du chemin à coulisées de la Nelle, Orléans et de Carrollton et pour d'autres objets'.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

M. Haile a fait la motion d'amender la première section en augmentant le capital jusqu'à \$3,200,000, au lieu de deux millions comme il est contemplé par cette section.

M. Lewis ayant demandé l'appel nominal sur cette question, il a paru que Mrs. Armand, Brezeale, Couvillon, Dixon, Haile, Labatut, Lawson, Montégut, Patten, Richardson, Sibley, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative—13 oui.

Et Mrs. Augustin, Birkham, Brezeale, Brashear, Debuys, Guillet, Lewis, McAllister, Milligan, Néault, Ogden, Sheldon et Sparks dans la négative—14 non.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

Sur la question pour l'adoption de la 1re. section, M. Lewis a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Augustin, Birkham, Brezeale, Debuys, Dixon, Guillet, Labatut, Landry, Montégut, Ogden, Patten, Sheldon et Sparks avaient voté dans l'affirmative—13 oui.

Et Mrs. Armand, Brezeale, Couvillon, Haile, Lawson, Lewis, McAllister, Milligan, Néault, Richardson, Sibley, Wilson et Winn dans la négative—14 non.

En conséquence cette section a été rejetée.

Sur motion de M. Montégut, ordonné que le reste de ce bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat, intitulé 'Acte supplémentaire à l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisées entre la Nouvelle-Orléans et Nashville, approuvé le 20 mars 1835.'

Ce bill ayant été adopté.

'Acte pour amender l'article 101me du Code Civil de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 2 février 1828, lequel ayant été adopté;

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Ogden ayant fait la motion de repousser en considération la 1ère section du bill intitulé 'Acte pour augmenter le capital et les pouvoirs de la compagnie du chemin à coulisées de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton et pour d'autres objets'.

M. Lewis a demandé l'appel nominal, et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Brezeale, Couvillon, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Fréret, Guillet, Haile, Lambreton, Landry, Lawson, Ogden, Patten, Richardson, Sibley, Sparks, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative 23 oui.

Et Mrs. Birkham, Bienville, Brashear, Lewis, McAllister, Milligan, Néault, Patin, Penn et Sheldon dans la négative 10 non.

Cette motion ayant prévalu, M. Lewis a demandé l'ordre du jour.

Les bills suivants, venant du sénat ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

'Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane.'

'Acte pour prescrire le temps dans lequel les femmes mariées âgées de plus de vingt et un ans peuvent revenir contre les renonciations par elles faites en faveur d'un tiers de leurs droits matrimoniaux, dotaux, paraphernaux ou autres et pour les autoriser à l'avvenir à y renoncer valablement.'

'Acte supplémentaire et pour amender les divers actes relatifs à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.'

'Acte supplémentaire à l'acte intitulé acte pour changer l'époque de la tenue des sessions des Cours de District du 3me et 8me Districts Judiciaires, dans la paroisse d'Iberville dans l'Etat de la Louisiane.'

'Acte enjoignant l'Avocat général d'instituer un procès contre la Compagnie de Navigation d'Orléans.'

'Acte pour rappeler l'acte intitulé acte pour venir au secours du Docteur Flook et pour d'autres objets, approuvé le 17 mars 1818.'

'Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisées de la Post-chartrain.'

M. Penn, de la part du comité d'arbitrage a rapporté comme dûment enroloé la résolution relative aux terres publiques dans la paroisse Plaquemine.'

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

L'orateur ayant signé cette résolution.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Un message du sénat, par M. Davis son secrétaire, informant la chambre que le président du sénat a signé les bills intitulés

'Acte pour accorder un certain privilège à Félix Garcia.'

'Acte pour transférer le siège de la justice de Van Buren à Springfield dans la paroisse de Livingston.'

'Acte pour venir au secours de Henry Keane de la paroisse Est Baton Rouge.'

'Acte pour autoriser le Trésorier d'Etat à payer une certaine somme à un shérif de la paroisse St. Martin, et au shérif de la paroisse St. Jean Baptiste.'

Et aussi la résolution relative aux dettes arriérées, et la résolution relative à une donation de terre entre la paroisse de la Pointe Coupée et l'Eglise des Opelessans.

M. Penn, de la part du comité d'arbitrage a rapporté qu'il a soumis, aujourd'hui, ces bills, à l'approbation du gouverneur.

Sur motion, la chambre s'est occupée des amendemens faits par le sénat au bill intitulé 'Acte pour donner des copies des asséssemens des propriétés taxables dans les différentes paroisses de l'Etat au Juris de Police des dites paroisses.'

La chambre ayant donné son concours aux dits amendemens.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'est occupée des amendemens au bill intitulé 'Acte pour déterminer et fixer les lignes de démarcation entre les paroisses adjacentes.'

Sur motion, ordonné que la chambre concoure au dits amendemens.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'est occupée du bill venant du sénat intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisées de la Rivière Rouge.'

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à lundi à 9 heures A. M.

LUNDI, 16 MARS.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à Mrs. Lambreton et Ogden et que Mrs. Briggs et Lavergne soient dispensés d'assister aux séances de la chambre pour cause d'indisposition.

M. Penn, de la part du comité d'arbitrage, a rapporté comme dûment enroloés les bills intitulés 'Acte pour amender l'acte intitulé, acte pour incorporer la compagnie d'Assurance de l'Océan, approuvé le 2 mars 1835.'

'Acte pour incorporer la société Médicale de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets.'

Et 'Acte pour étendre les limites de la ville d'Alexandrie et pour d'autres objets.'

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

L'orateur ayant signé ces bills.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Sur motion de M. Armand, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle s'est occupée du bill venant du sénat, intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la banque des Citoyens de la Louisiane,' et a passé à la seconde et troisième lectures.

Ce bill ayant été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets'.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Les diverses sections ayant été adoptées avec amendemens.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un message du gouverneur, par M. Fournet, son secrétaire privé, informant la chambre qu'il a approuvé et signé.

La résolution relative aux dettes arriérées.

La résolution enjoignant nos sénateurs au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement une donation de terre entre la paroisse de la Pointe Coupée et l'Eglise des Opelessans, pour les bords du chemin à coulisées d'Atchafalaya.'

'Acte pour venir au secours de Henry Keane, de la paroisse Est Baton Rouge.'

'Acte pour accorder certain privilège à F. Garcia.'

'Acte pour transférer le siège de la justice de Van Buren à Springfield, dans la paroisse Livingston.'

Sur motion de M. Lewis, la chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour incorporer la seconde église de la Congrégation, Méthodistes Episcopales, dans les villes de la Nouvelle-Orléans et Lafayette.'

Sur motion, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à la session prochaine de la législature.

Sur motion, la chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour incorporer l'église Méthodistes Episcopale, dans la ville de Covington, paroisse St. Thomas.'

Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre a repris la considération du bill intitulé 'Acte pour augmenter le capital et les pouvoirs de la compagnie du chemin à coulisées de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.'

M. Haile a fait la motion de considérer de nouveau la première section.

Cette motion ayant prévalu.

La chambre s'est occupée de cette section.

M. Haile a fait la motion de l'amender en augmentant le fonds capital de cette compagnie à la somme de trois millions de piastres au lieu de deux millions comme il est contemplé par cette section.

Sur la question pour l'adoption de cet amendement, M. McAllister a demandé l'appel nominal, et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Birkham, Brezeale, Couvillon, Davidson, Debuys, Davenport, Dixon, Guillet, Haile, Jaffrion, Landry, Lawson, Montégut, Patten, Richardson, Roussel, Sheldon et Wilson avaient voté dans l'affirmative, 20 oui.

Et Mrs. Brashear, Daniel, Delachaise, Lewis, McAllister, Néault, Sparks et A. B. Thibodeaux dans la négative, 8 non.

En conséquence cet amendement a été adopté.

Sur motion, ordonné que cette section soit adoptée telle qu'elle a été amendée.

M. Haile ayant présenté une section additionnelle.

M. Augustin y a présenté un substitut.

M. Haile a demandé la question préalable.

Sur cette question qu'il fut posé, comme suit: 'la question préalable sera-t-elle posée?'

M. McAllister a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Birkham, Brezeale, Couvillon, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Guillet, Haile, Jaffrion, Landry, Lawson, Patten, Penn, Richardson, Sheldon, Sibley, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative, 23 oui.

Et Mrs. Bienville, Brashear, Daniel, Lewis, McAllister, Montégut, Néault, Roussel et Sparks dans la négative, 8 non.

Cette motion ayant prévalu.

La question fut posée comme suit: 'la section additionnelle sera-t-elle adoptée?'

Laquelle ayant été adoptée.

M. Haile a présenté une autre section additionnelle.

M. Sparks ayant fait la motion de l'amender en fixant les profits annuels des branches à 7 pour cent au lieu de 6 comme il est contemplé par cette section.

M. Davidson a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Brashear, McAllister, Roussel, Sparks et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative, 8 oui.

Et Mrs. Armand, Augustin, Birkham, Bienville, Brezeale, Couvillon, Daniel, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Guillet, Jaffrion, Landry, Lawson, Lewis, Montégut, Néault, Patten, Penh, Richardson, Sheldon, Sibley et Wilson dans la négative, 26 non.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

Sur la question pour l'adoption de la première section telle qu'elle a été adoptée, M. Haile a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Augustin, Birkham, Brashear, Daniel, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Guillet, Jaffrion, Landry, Lawson, Lewis, Milligan, Montégut, Penn, Richardson, Sheldon, Sibley, Sparks, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative, 23 oui.

Et Mrs. Armand, Couvillon, Debuys, Haile, Labatut, McAllister, Néault, Patten et Roussel dans la négative 9 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

L'heure fixée pour l'ordre du jour étant arrivée, M. Landry a fait la motion d'y passer.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

'Acte pour prescrire le temps dans lequel les femmes mariées âgées de plus de vingt et un ans, peuvent revenir contre les renonciations par elles faites en faveur d'un tiers, dans l'exercice de leurs droits matrimoniaux, dotaux, paraphernaux ou autres et pour les autoriser à l'avvenir à y renoncer valablement.'

'Acte pour incorporer l'Actuelmé de l'Union, dans la paroisse Assomani et pour lui accorder une appropriation.'

'Acte supplémentaire et pour amender les divers actes relatifs à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.'

'Acte enjoignant l'Avocat général d'instituer un procès contre la Compagnie de Navigation d'Orléans.'

'Acte pour rappeler l'acte intitulé acte pour venir au secours de Dr Flood et pour d'autres objets, approuvé le 17 mars 1816.'

'Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisées de la Pointe Coupée.'

Et 'Acte pour amender les lois relatives aux élections dans la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.'

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le président du sénat avait signé la résolution relative aux terres publiques dans la paroisse de Plaquemine.

Par le même message, le signataire de l'ordre du jour est venu au secours de la motion de M. Lewis pour un défrichement de terres basses, situées dans la paroisse de la Nouvelle-Orléans, son fief incorporé et le lac Pontchartrain.

'Acte pour autoriser Charles Claiborne et Louis Soghanian Claborn.'

'Acte pour abroger les dispositions de l'acte intitulé 'Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834, qui divise la milice de l'Etat en deux classes.'

'Acte pour créer des districts d'élection additionnels, dans la paroisse des Natchitoches.'

'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisées de Post-Chartrain, approuvé le 26 janvier 1830.'

'Acte pour fournir des armes à la compagnie d'Armée de la paroisse de St. Charles.'

'Acte pour abroger le transport, hors de l'Etat, des produits de Catherine Nolen Rodgers.'

'Acte pour incorporer l'Eglise St. Jean Baptiste, dans la paroisse d'Orléans Rouge.'

'Acte supplémentaire à l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la ville de Lafayette, approuvé le 1er avril 1835.'

'Acte pour incorporer l'Association Charitable des paroisses de la Nouvelle-Orléans.'

'Acte pour amender l'acte relatif au pénitencier, approuvé le 10 mars 1818.'

Par le même message, la chambre est informée que le sénat a donné son concours à la résolution demandant au gouverneur en général, une donation de terre pour faciliter la confection du chemin à coulisées partant de Springfield, dans la paroisse de Livingston, et allant jusqu'à Liberté, dans l'Etat de Mississipi.

A la résolution demandant une appropriation au gouvernement général, à l'effet de construire des lentes sur les terres des Etats Unis, depuis l'embouchure du Mississipi, et de la rivière Atchafalaya et au si à travers la pointe du Raccourci.

Et à x bills suivants:

'Acte pour venir au secours de Thomas H. Chew, tuteur de Martha Ann et de Mary Ann Davis.'

'Acte pour incorporer l'Eglise Méthodistes Episcopale, dans la paroisse des Brides.'

'Acte pour déterminer la ligne occidentale de la paroisse Catahoula et pour d'autres objets.'

Et 'Acte pour accorder certains pouvoirs aux brigadiers généraux dans l'Etat de la Louisiane.'

Par le même message le concours de la chambre est demandé au bill suivant:

'Acte pour incorporer la compagnie de la fabrication d'huile de graine de coton et d'assurances de la Louisiane, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Aussi à une résolution à l'effet de choisir la situation des terres publiques accordées à l'Etat, par le gouvernement général;

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour répartir les taxes sur les terres entre les paroisses de Carroll et Ouachita.'

Lequel ayant été adopté, sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat, intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour établir un tarif précis des frais de justice, approuvé le 7 mars 1814.'

Sur motion, ordonné qu'il soit référé au comité judiciaire.

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat, intitulé 'Acte pour changer l'époque de la tenue des cours de 3me et 8me districts judiciaires et dans la paroisse d'Iberville, Etat de la Louisiane.'

M. Richardson ayant fait la motion de déposer ce bill sur le bureau, M. Lawson a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Brashear, Delachaise, Davenport, Jaffrion, Labatut, Milligan, Richardson et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—9 oui.

Et Mrs. Augustin, Couvillon, Daniel, Guillet, Haile, Landry, Lawson, Lewis, McAllister, Montégut, Néault, Patten, Penn, Sheldon, Sibley, Sparks et Wilson dans la négative—17 non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

M. Lawson a présenté l'amendement suivant:

'Pourvu que le dit acte soit et le cas par le présent suspendu en tant que le 3me district judiciaire est concerné, pour et durant l'espace d'un an.'

M. Richardson a fait la motion de rejeter cet amendement, a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Bienville, Brashear, Couvillon, Dixon, Guillet, McAllister, Milligan, Richardson et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—10 oui.

Et Mrs. Augustin, Birkham, Daniel, Delachaise, Davenport, Haile, Jaffrion, Labatut, Landry, Lawson, Lewis, Néault, Patten, Penn, Sibley, Sparks et Wilson dans la négative—17 non.

En conséquence cet amendement a été adopté.